

En ces derniers temps, MM. J.-E. Taschereau et Adélarde Pérodeau, ex-maire, furent nommés juges de Paix. Par décision du Lieutenant Gouverneur, en date du 7 novembre 1916, MM. Arthur Proulx, marchand, Philéas Gaudet, industriel, Philippe Sansoucy, commerçant, Prisque Péloquin, marchand, ont été élus membres de la Cour des Commissaires pour entendre les petites causes.

LES CHEMINS ET LES ROUTES DE LA SEIGNEURIE

Le plus ancien chemin de la seigneurie fut établi le long du fleuve Saint-Laurent, il passait à Sorel, à Saint-Ours et allait à Contrecoeur. Nous avons déjà parlé du chemin suivi par les sauvages, qui porta le nom de chemin du Portage, nous n'avons pas à revenir sur ces détails que l'on trouvera dans la première partie.

Dès l'ouverture des terres situées sur la rive sud du Richelieu et l'établissement du Petit Saint-Ours, un chemin fut tracé entre Saint-Denis et Saint-Ours, ceci eut lieu vers 1750. Nous ignorons la date du procès-verbal.

M. Charles de Saint-Ours donna une impulsion nouvelle à la colonisation. Il ouvrit des chemins et des routes.

Le 23 juin 1787, le grand voyer, René-Amable de Boucherville, verbalisa la route établie entre la rivière Richelieu et la seconde concession ou la *Base*, sur les limites des seigneuries de Sorel et de Saint-Ours. Il ordonna, en plus, de jeter un pont sur le ruisseau Raimbault.

Le 20 juillet 1795, M. de Boucherville dressa encore le procès-verbal du chemin et des côtes nord et sud du ruisseau des *Atocas* où M. de Saint-Ours possédait un moulin. Le même jour il verbalisa le chemin établi entre la *Base* du ruisseau Laplante et qui se dirigeait vers la rivière Yamaska.

Le 20 septembre 1796, M. de Boucherville règle un différend qui s'est élevé entre Jacques Tellier dit Lafortune, Joachim son frère, et Frs Bertrand, au sujet d'un bout de chemin établi au ruisseau de la côte Saint-Jean.

Le 26 septembre 1801, M. Paul Lacroix, grand voyer, verbalise le chemin de Sarasteau. Le 4 août, il établit une route entre le ruisseau Laplante et le premier rang de Saint-Ours. Il ordonne de construire trois ponts sur le ruisseau.

M. Louis-René Chaussegros de Léry, grand voyer, le 15 octobre 1806, verbalise la côte de la traverse de Saint-Roch, celle de la traverse de Saint-Ours, le chemin de la rive nord du Richelieu, et le chemin de ligne qui conduit à Sorel. Il établit plusieurs ponts.

Le 20 juillet 1807, il ordonne la reconstruction du pont du ruisseau Laprade et il désigne ceux des habitants qui devront l'entretenir. Le 1er septembre 1809, il verbalise la route qui va du chemin du ruisseau et qui sert de sortie aux habitants de Fleury et de Saint-Pierre. Le 4 août 1812, il ordonne la construction d'un pont sur le ruisseau *La Roussière*, sur la côte nord de la rivière Richelieu. Le 16 juin 1814, il verbalise un chemin au rang de Sarasteau. Le 11 août 1814, au Grand Saint-Ours, il ordonne un pont sur la terre de Philippe Saint-Laurent; les habitants du Petit Saint-Ours devront aider à le construire. Le 10 août 1815, il établit le chemin du Grand Sarasteau. Le 23 juillet 1818, il verbalise un chemin qui conduit de la ligne de Sorel au chemin de Michaudville, un autre sur la rivière Salvaille, qui commence à la ligne de Sorel et se termine à celle de Saint-Hyacinthe, un chemin de front pour la concession de Ste-Rose, une route dans la ligne du domaine entre les terres de M. Charles de Saint-Ours et celles de M. X. Malhiot, une dernière pour aller au moulin de *Maska*. Le 27 juillet 1818, les